

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Biologie intégrative,
santé, environnement »

Présenté par

l'Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Kathrin Gieseler, Christiane Heitz,
co-présidentes

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

L'affichage de formations dans le champ *Biologie intégrative, santé, environnement* (BISE) a été retenu par deux des universités de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Normandie université, les universités de Rouen et Caen. Deux dossiers différents de présentation du champ ont été déposés auprès du HCERES et conduisent donc à l'élaboration de deux rapports distincts. Le présent rapport intéresse donc uniquement les formations présentées par Rouen.

A l'Université de Rouen, le champ BISE regroupe deux mentions de licence, la mention *Sciences de la vie et de la terre* (SVT) et la mention *Sciences pour la santé* (ouverte en 2014 et non évaluée ici) et quatre licences professionnelles (LP) dont les spécialités sont les suivantes : *Animateur sécurité santé au travail dans les PME-PMI*, *Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement*, *Contrôles agro-alimentaires et biotechnologies*, et *Technico-commercial en nutrition animale*.

Le champ BISE propose également six formations de master : mention *Biosciences* (cohabilitation universités de Caen et de Rouen, présentée par l'Université de Rouen) avec six spécialités dont trois portées par l'Université de Rouen ; mention *Santé, soins et sociétés* (cohabilitation universités de Caen et de Rouen, présentée séparément par l'Université de Caen Basse-Normandie et l'Université de Rouen) avec cinq spécialités dont trois portées par l'Université de Rouen ; mention *Sciences biomédicales* (cohabilitation universités de Caen et de Rouen, présentée par l'Université de Rouen) avec quatre spécialités dont trois cohabilitées entre les universités de Caen et de Rouen et une portée par l'Université de Caen Basse-Normandie ; mention *Sciences des environnements continentaux et côtiers* (cohabilitation des universités de Caen, de Rouen et du Havre, présentée séparément par l'Université de Caen Basse-Normandie et par l'Université de Rouen) avec cinq spécialités dont deux portées par l'Université de Rouen. Un master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) second degré et un master MEEF premier degré sont également affichés dans ce champ et ne sont pas évalués.

De plus, des formations dans le secteur santé font partie intégrante du champ BISE. Les formations évaluées sont la première année commune des études de santé (PACES), le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM), le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP), le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) conférant le grade de licence, ainsi que le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM), le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP), et le diplôme d'état de sage-femme conférant le grade de master. Ces formations permettent l'accès à des professions réglementées et sont soumises à un cadrage national par arrêté ministériel concernant le programme et l'organisation des enseignements.

Le champ BISE correspond au périmètre de l'école doctorale *Normandie Biologie intégrative, santé, environnement* (NBISE) qui couvre les thématiques de recherche en biologie, géologie, environnement et santé. Les formations de ce champ sont adossées à un ensemble de 35 laboratoires de recherche ou équipes labellisées. Les formations professionnalisantes du champ BISE entretiennent également de nombreuses relations avec des entreprises, associations et organismes locaux et régionaux, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la santé. Elles permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à l'exercice de différents métiers pour une insertion professionnelle directe.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

L'ensemble des formations proposées dans le champ BISE par l'Université de Rouen est en très bonne adéquation avec l'environnement scientifique et industriel ainsi qu'avec les objectifs affichés par l'établissement.

La licence mention *Sciences de la vie et de la terre* proposée par l'Université de Rouen est la seule licence générale évaluée dans le champ BISE ; elle vise l'acquisition de connaissances fondamentales en biologie, environnement et sciences de la terre. L'organisation de la licence est conforme au cadrage national ; elle permet une spécialisation et orientation progressives des étudiants puisque après une première année de licence (L1) généraliste, trois parcours en deuxième année (L2) avec un tiers des enseignements mutualisé, puis cinq parcours en troisième année (L3) sont proposés. Des passerelles entre les différents parcours sont possibles jusqu'à la L3 et des réorientations vers les LP sont également prévues.

Concernant la PACES, il convient de souligner un engagement fort dans l'accompagnement des étudiants, pour l'information des modalités pédagogiques et la préparation des concours grâce à un tutorat. Le redoublement immédiat n'est pas possible pour tous les étudiants, mais une réinscription ultérieure est cependant possible après validation de 60 ECTS en formation licence. Des procédures de réorientations sont proposées après les concours aux étudiants non classés en rang utile, mais ayant validé 60 ECTS (étudiants « reçus-collés ») vers la deuxième année des licences de sciences de la vie ou Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives). Il leur est également proposé, ce qui est inhabituel, un accueil en troisième année de licence *Sciences pour la santé*. Les étudiants « reçus-collés » sont également dispensés des épreuves écrites du concours d'entrée à l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

Les quatre licences professionnelles (LP) ouvertes dans le champ BISE à l'Université de Rouen fonctionnent de façon indépendante et sont présentées sous quatre dénominations nationales différentes. Trois de ces LP proposent un seul parcours. Seule la LP *Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement* affiche trois parcours mais n'en ouvre qu'un seul. Les quatre LP proposent une formation d'un an qui, au vu des bons taux d'insertion professionnelle des diplômés, est bien adaptée. Selon leurs objectifs spécifiques, ces LP accueillent des publics en formation initiale, mais également en formation continue, en alternance et en apprentissage. Les LP *Animateur sécurité santé au travail* et *Technico-commercial en nutrition animale* permettent également des VAE (validation des acquis de l'expérience).

Les quatre mentions de master qui font l'objet d'une évaluation sont toutes cohabilitées avec l'Université de Caen Basse-Normandie, et une l'est également avec l'Université du Havre. Le fonctionnement et l'organisation sont très variables entre les différentes mentions. Chaque mention propose plusieurs spécialités avec un socle commun en première année de master (M1), cependant d'importance variable selon la mention. Il en est de même des liens et des mutualisations entre les spécialités qui peuvent être très forts comme pour la mention *Santé, soins et société* avec un M1 commun à toutes les spécialités, ou plus légers, comme dans la mention *Biosciences* qui propose six spécialités très tubulaires mutualisant seulement trois unités d'enseignement au premier semestre du M1, ou encore inexistantes comme dans la mention *Sciences des environnements continentaux et côtiers* dont les spécialités et parcours fonctionnent de façon totalement indépendante.

Concernant les formations de santé, DFG et DFA, un effort est nécessaire pour favoriser l'accès des étudiants aux masters à orientation recherche et aux écoles doctorales de l'établissement (double cursus). Cet objectif impose de renforcer la collaboration et le partage d'expérience entre responsables des secteurs Sciences et du secteur Santé au sein du champ BISE. On note avec intérêt la mise en place d'enseignements cliniques et d'initiation à la démarche de recherche dès la deuxième année en diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Dans toutes les formations du champ, les enseignements sont majoritairement dispensés en présentiel, le recours aux outils numériques étant encore assez marginal. Un cas particulier est représenté par la PACES : cours magistraux transmis par vidéo transmission simultanément dans plusieurs amphithéâtres de l'Université de Rouen, mais aussi à une antenne de l'Université du Havre à destination des étudiants de Haute Normandie. Des stages obligatoires, y compris en L3, font partie intégrante des formations. Une place importante est ainsi accordée à la professionnalisation dans toutes les formations et prend différentes formes : interventions de professionnels extérieurs, projet professionnel, stage de longue durée en entreprise, en service hospitalier, en officine, ateliers de recherche d'emploi, sorties sur le terrain.

Les dispositifs favorisant la mobilité internationale sont peu développés dans toutes les formations, y compris les formations de santé, sauf pour le diplôme de formation approfondies en sciences pharmaceutiques. La mobilité internationale des étudiants est globalement faible, qu'elle soit entrante ou sortante. Il n'existe que peu de partenariats avec des entreprises et établissements étrangers. En master, le recrutement d'étudiants est essentiellement réalisé via le dispositif Campus France. Au niveau des LP, l'enseignement linguistique n'est globalement pas satisfaisant. La LP *Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement* ne propose même aucun enseignement de langues, les autres LP prévoient entre 20 et 40 heures d'anglais sur l'année, et aucune certification n'est attendue.

Les modalités de recrutement varient en fonction du type de formation, mais sont efficaces au vu des taux de réussite des étudiants. On peut cependant s'interroger sur les taux de redoublement ou de triplement élevés en deuxième année de DFG de Sciences pharmaceutique, s'agissant d'étudiants sélectionnés en PACES à l'issue d'un concours très sélectif.

Le suivi des diplômés est réalisé par un observatoire. Globalement, les taux d'insertion professionnelle et de poursuite d'études sont bons. La poursuite en master pour les diplômés des licences professionnelles est très modérée, en accord avec la finalité de ces formations ; ici aussi, on peut en déduire que le recrutement est assez bien profilé. On peut cependant regretter que les métiers réellement occupés par les diplômés ne soient pas connus

avec précision, et donc que l'adéquation compétences-métiers ne puisse pas être véritablement appréciée. Le suivi de l'insertion professionnelle est donc sérieusement à améliorer dans sa dimension qualitative.

De manière générale, le suivi des étudiants abandonnant un cursus ou se réorientant n'est pas réalisé. C'est notamment le cas pour 10 à 15 % des étudiants qui abandonnent la PACES en cours d'année, également le cas des étudiants des licences généralistes et dans une moindre mesure pour ceux de certains diplômes de santé.

Le pilotage des mentions de master est de qualité très variable et il n'est pas toujours très efficace. Seule la mention *Sciences biomédicales* affiche une coordination à l'échelle globale du diplôme qu'il faut souligner. Les spécialités des trois autres mentions fonctionnent de façon indépendante. De plus, pour les mentions de master, la cohabilitation entre les universités de Caen et de Rouen n'est pas effective. Ceci se manifeste particulièrement pour les mentions *Santé, soins et société* et *Sciences des environnements continentaux et côtiers*, présentés sous forme de quatre dossiers indépendants, à l'évidence non-concertés et sur plusieurs aspects très incomplets.

Le pilotage des formations ne répond pas à un cadre global défini par l'établissement à l'échelle du champ, même si la volonté d'installer des conseils de perfectionnement dans un grand nombre de formations est perceptible. On note cependant que, pour les formations du secteur santé, cette démarche est loin d'être généralisée. Des commissions pédagogiques sont généralement en place mais leur composition, leur positionnement par rapport aux conseils de département ou d'UFR, et les missions qui leur sont assignées, lorsqu'ils sont décrits, sont très variables. Des conseils de perfectionnement existent soit au niveau de la mention (licence SVT et master Sciences biomédicales), soit indépendamment pour chaque spécialité (LP et masters *Sciences des environnements continentaux et côtiers* et *Santé, soins et société*), soit pour la mention et pour chaque spécialité (master *Biosciences*). La composition et le fonctionnement de ces conseils de perfectionnement, quand ils sont connus, sont cependant très variables. Pour la LP *Technico-commercial en nutrition animale*, le conseil de perfectionnement est très représentatif de l'ensemble des acteurs de la formation et répond bien à ce que l'on attend d'une telle structure. Les conseils de perfectionnement des masters *Sciences biomédicales* et *Biosciences* regroupent les responsables des spécialités, mais ne font pas appel à des étudiants ou à des professionnels extérieurs. Il en est de même de la faiblesse de représentation étudiante pour deux autres LP (*Animateur sécurité Santé au travail dans les PME-PMI* et *Métiers de la santé au travail et de la santé dans l'environnement*), et des professionnels (LP *Contrôles alimentaires et biotechnologiques*).

Une procédure d'autoévaluation a bien été mise en place au niveau de l'établissement, mais a toutefois été réalisée indépendamment des autres établissements de la ComUE. Les composantes de santé ont cependant été informées de l'intégration dans le processus d'évaluation des diplômes de santé plusieurs mois après les autres composantes de l'université et ainsi n'ont pas bénéficié pleinement des procédures d'accompagnement interne mises en place par l'université. L'évaluation des formations est réalisée par l'observatoire de l'établissement ; certaines formations réalisent également des évaluations au niveau des unités d'enseignement (UE).

Le manque de coordination globale à l'échelle du champ de formation BISE se manifeste par le dépôt de deux dossiers pour le champ, de plusieurs dossiers établis de manière non concertée pour des diplômes cohabilités, des dossiers pour certains très incomplets et par une carence dans l'autoévaluation des formations de santé. Il est regrettable que les projets de mutualisation et de coordination n'aient pu encore être véritablement concrétisés, même si, pour certaines formations, notamment de niveau master, des efforts sont perceptibles.

Points forts

- Les formations de niveau master jouissent d'un fort adossement à la recherche.
- Les formations professionnalisantes, y compris les formations de santé, sont bien adossées aux entreprises et sont en adéquation avec l'environnement scientifique et professionnel régional.
- Les professionnels extérieurs participent de manière importante à la formation des étudiants.
- Les différentes LP sont bien structurées et au vu du bon taux d'insertion professionnelle répondent à des besoins réels.

Points faibles

- Les mutualisations prévues lors de la construction des diplômes, particulièrement pour la moitié des mentions de master ne sont pas mises en œuvre. A l'exception de la mention *Sciences biomédicales*, il n'existe pas de pilotage global des mentions de master. De façon générale, la coordination entre les universités de Caen et de Rouen semble très faible en matière de formation du champ BISE.
- Il existe une grande disparité entre les formations, notamment en termes de qualité du dossier d'autoévaluation présenté, d'organisation et de fonctionnement des conseils de perfectionnement.
- L'apprentissage et la certification linguistiques (notamment de l'anglais) ne sont pas suffisamment développés dans les LP.
- L'ouverture à l'international est faible pour la majorité des formations.
- La place faite au numérique est insuffisante.
- Le secteur santé n'a pas pleinement bénéficié de la procédure d'autoévaluation.

Recommandations

La plupart des recommandations découle des points faibles. Il conviendrait d'améliorer la procédure d'autoévaluation et de la réaliser en commun entre les trois universités partenaires partageant des formations. Il est indispensable d'inclure les formations diplômantes du secteur santé dans ce processus. Ces dernières doivent également s'emparer des outils de pilotage et de suivi des étudiants proposés par l'université pour progresser rapidement dans leur démarche d'amélioration continue. Par ailleurs, les interactions entre les universités de Caen, Rouen et Le Havre devraient être développées au bénéfice des différentes formations et d'un accroissement de la lisibilité pour les étudiants. Il en est de même pour les facultés et écoles de santé pour lesquelles une meilleure coopération permettrait, à partir de procédures d'autoévaluation bien construites, des réflexions communes. Des directives précisant le rôle, la composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement existent au niveau de l'établissement ; toutefois, au vu de l'hétérogénéité constatée, il serait bon de rappeler ces directives aux responsables des différentes formations. Pour permettre aux étudiants une réorientation en cours de formation, il serait utile de développer les passerelles entre spécialités d'une même mention de master et de favoriser les mutualisations. Concernant certaines licences professionnelles, les contraintes imposées par le CFA et les Régions, notamment correspondant au nombre maximum d'apprentis autorisé, pourraient nuire à la cohérence et la mutualisation, au développement de la formation en apprentissage et à la pédagogie qui lui est liée ; ceci est dommage du fait que les possibilités d'insertion sont nombreuses et bien identifiées. Enfin, le suivi des diplômés ne permet, le plus souvent, pas de connaître les emplois réellement occupés ; il pourrait être amélioré, y compris sur les aspects qualitatifs de l'insertion, afin de pouvoir mieux apprécier l'adéquation des formations aux métiers visés.

Avis global du comité d'experts

Le champ BISE possède un bon potentiel d'affichage au niveau local et régional car il est en adéquation avec l'environnement scientifique et industriel et parce qu'il est cohérent avec les objectifs stratégiques de l'établissement en matière de formation. Notamment, il favorise la mise en place d'un enseignement pluridisciplinaire recherchée par l'Université de Rouen, en couvrant une grande diversité de domaines. La coordination entre les différentes formations proposées dans ce champ au sein de l'université, et plus encore la concertation entre les différents établissements partenaires, notamment pour les formations cohabilitées, gagneraient à être plus développées. En établissant des liens plus forts et plus formalisés avec les établissements de la ComUE, et en développant des mutualisations et passerelles plus nombreuses entre les différentes formations, le champ BISE pourrait grandement augmenter sa cohérence et sa visibilité. Il serait alors suffisamment identifiant pour l'établissement et au-delà pour la ComUE, pour être promu au niveau national voire international.

Observations de l'établissement

PRESIDENCE

Mont Saint Aignan, le 20 mars 2016.

Affaire suivie par :
Sabine Ménager

Le Président

à

☎ 02.35.14.68.20
✉ sabine.menager@univ-rouen.fr

Monsieur le Président du HCERES

Objet : observations relatives aux rapports d'expertise des dossiers champs et formations de l'Université de Rouen

Monsieur,

Les équipes pédagogiques de l'Université de Rouen et moi-même remercions les experts de l'HCERES pour leur évaluation de notre offre de formation qui permettra sans nul doute d'améliorer la lisibilité et le suivi de celle-ci. D'ores et déjà, les équipes pédagogiques tiennent compte des recommandations formulées dans la construction de l'offre de formation 2017-2021.

Je souhaite toutefois attirer votre attention sur certains retours des experts qui font état de « résultats d'enquête d'insertion lacunaires » ou « d'absence d'enquêtes qualitatives (employabilité) » dans les dossiers d'auto-évaluation.

L'Université tient à moduler ce propos. En effet, au-delà des enquêtes ministérielles réalisées à 30 mois, l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) mène chaque année des enquêtes d'insertions auprès des diplômés de licences professionnelle et de masters 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

Ces enquêtes ont pour objectif de suivre l'insertion de l'ensemble des diplômés aussi bien quantitativement (taux d'emploi, taux de poursuite d'étude, ...) que qualitativement (emploi occupé, adéquation emploi / formation, salaire, taux de cadre, ...). L'ensemble des résultats étant publié pour chaque mention chaque année sur le site de l'université : <http://formation-ve.univ-rouen.fr/les-enquetes-d-insertion-et-de-devenir-278372.kjsp>

Les taux de réponses moyens de 75% pour les Licences professionnelles et de 73% pour les Master rendent ces enquêtes significatives et exploitables par les équipes pédagogiques. C'est certainement à ce niveau que se situent les principaux axes d'amélioration. En effet, certains conseils de perfectionnement mis en place trop récemment ne se sont pas encore totalement appropriés la richesse de ces enquêtes. Cette appropriation devra être renforcée.

Un autre écueil concerne les enquêtes licence. Jusqu'à présent, l'OVEFIP enquête les diplômés et les non diplômés de licence 30 mois après leur sortie de l'établissement, ces enquêtes ne sont réalisées que tous les deux ans et les étudiants à distance ne sont pas concernés. Au cours de l'autoévaluation, nous avons pris conscience que le rythme et le périmètre de ces enquêtes ne sont plus adaptés. Par conséquent, il a été décidé de conduire chaque année une enquête de devenir auprès des diplômés 18 mois après l'obtention



de la licence en appliquant la même méthodologie que celle utilisée dans les enquêtes de suivi des diplômés de licence professionnelle et de master.

Enfin je souhaite attirer votre attention sur le fait que les établissements cohabilités n'ont pas été renseignés dans les rubriques prévues à cet effet des rapports HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Cafer ÖZKUL